



Numéro 207

Le journal de la section SUD Inetum de Solidaires Informatique

Mars 2023

Le mois ci

Salaires, refus après refus.....	1
Tous en grève le 7 mars !.....	3
Solidaires Info Top Syndicat 2023 !.....	5
Petit dej. Solidaires en IdF.....	5
Inetum devant la justice.....	6
Rupture de période d'essai. L'employeur n'a pas tous les droits !.....	7

Nous suivre



SALAIRES : Refus actuels et Désaccords Annuels

Par la voix de V. Rouaix en CSE Central, la direction a de nouveau fermé la porte à la moindre mesure en réponse à l'érosion inflationniste que subissent nos salaires. La prime étendue au plus grand nombre, un temps évoquée par la DRH, a été ajournée sans vraiment d'explication, preuve, s'il en fallait, de tout le mépris et le désintérêt que porte la direction à la situation des salariés.



Alors que nous avons été nombreux à nous mobiliser lors des premières journées de grève, encouragée par l'abandon du mouvement par la CFDT et la CFE-CGC, la direction n'a toujours pas répondu aux revendications du mouvement.

On peut s'interroger sur la cohérence de certaines organisations syndicales qui

se lancent dans la lutte et relâchent leurs efforts au premier signe de difficulté alors que justement il fallait renforcer et multiplier les actions. Sans une unité syndicale large et sans mobilisation conséquente des salariés, rien ne peut se faire.

Solidaires Informatique considère que la question des salaires et de la répartition plus juste des richesses au sein de l'entreprise reste une question de premier plan. Mais dans le contexte actuel de mobilisation pour les retraites et alors que la CFDT et la CFE-CGC ont quitté l'intersyndicale, il est nécessaire à ce stade de décider collectivement de la suite à donner au mouvement. Pour cela, **Solidaires Informatique vous propose de vous exprimer par l'intermédiaire d'un sondage :**

Décidons ensemble de la suite du mouvement pour les salaires chez Inetum.

Donnez votre avis via la consultation en ligne :

<https://framaforms.org/salaires-decidons-ensemble-de-la-suite-du-mouvement-1677576770/>

Une caisse de grève pour tous les salariés grévistes



**SOLIDAIRES
INFORMATIQUE
Île-de-France**

vous invite à un petit-déjeuner

**le lundi 13 mars
entre 8H et 10H**

Plus d'infos en p5...

Solidaires Informatique aura œuvré depuis le mois de septembre pour initier ce mouvement avec une intersyndicale la plus large possible puis pour maintenir ce mouvement jusqu'à la victoire en informant, en mobilisant, en co-organisant les rassemblements, en créant une caisse de grève accessible à tous les salariés grévistes.

Solidaires Informatique ne sera pas signataire des accords NAO 2023.

Concernant les "négociations" NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), pour 2023 les propositions, avec uniquement 3 % d'enveloppe, sont encore une fois bien en dessous du niveau d'inflation prévu et certains salariés seront une nouvelle fois exclus du processus d'augmentations individuelles. **Les quelques centimes d'augmentation du ticket restaurant et l'augmentation de 2 % pour les salaires inférieurs à 30 K€ ne suffiront pas à combler les attentes des salariés.** Les propositions de la direction sont une nouvelle fois trop éloignées de nos demandes d'une répartition plus équitable des profits de l'entreprise.

La direction adopte la même stratégie pour les NAO que face à la mobilisation pour les salaires : **mener des simulacres de négociations pour finir par refuser en bloc les revendications des salariés et imposer brutalement ses mesures** dans l'ambiance feutrée des bureaux de Saint-Ouen et presque avec le sourire.

Pour les NAO 2023, une nouvelle fois, l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont été contraintes

de signifier leur désaccord face à une direction toujours sourde à toute revendication.

Augmentation des factures et stagnation des salaires

Sur tous les projets, nous entendons qu'Inetum augmente ses tarifs en réponse à la hausse générale des coûts de production. Mais si nos salaires eux n'augmentent pas à la mesure de l'inflation, la plupart de ces augmentations de tarifs finiront une fois de plus dans la poche des actionnaires. Et c'est ce qui se passe dans la plupart des grosses entreprises qui voient leurs profits atteindre des niveaux records depuis la crise Covid qui aura été décidément une aubaine pour leurs actionnaires.

Voilà pourquoi à **Solidaires Informatique** nous continuons sans relâche à nous organiser avec les salariés qui souhaitent se mobiliser face à l'avidité sans partage de la direction. **Les premières journées de mobilisation pour les salaires ont permis à tous les salariés de se retrouver et de créer de nouveaux liens qui seront essentiels pour les mobilisations à venir.**

Sans mobilisation des salariés, le rapport de force penche naturellement en faveur de la direction qui a pour elle tous les éléments légaux pour refuser et imposer ce qu'elle souhaite selon les seuls critères qui sont les siens : maximiser les profits de ses actionnaires.

Seules nos actions collectives peuvent contraindre la direction à satisfaire nos revendications !



CAISSE DE GREVE : FAITES VOS DEMANDES

DE PRISE EN CHARGE

Fin décembre, Solidaires Informatique a mis en place une caisse de grève pour la journée de mobilisation pour nos salaires des 16 et 31 janvier sur <https://www.cotizup.com/caisse- greve-salaires-inetum>. Si vous avez participé à ces journées de grève, vous pouvez en bénéficier afin d'obtenir une prise en charge partielle de votre perte de salaire.

Pour cela, il vous faut envoyer :

- une copie de votre CRA exporté et signé de votre part indiquant le nombre d'heures de grève effectuées.
- un RIB afin que nous puissions procéder au virement.

à : caissedegreve@sudgfi.fr

Tant que nous ne sommes pas sûrs du nombre de demandes que nous recevrons, nous ne nous engageons pas sur un montant de prise en charge mais nous nous efforcerons d'établir un montant forfaitaire pour prendre en charge partiellement 1 ou 2 heures de grève.

Prochaine mobilisation
le 7 mars
pour les retraites,
Le numérique à l'arrêt

C:>Shutdown /f /t 0

pour défendre nos retraites !

LES SALARIÉ-ES DU NUMÉRIQUE MOBILISÉ-ES

7 MARS LA FRANCE A L'ARRÊT POUR DEFENDRE NOS RETRAITES

Le gouvernement maintient son absurde projet de réforme des retraites, en multipliant les mensonges, approximations pour tenter de garder bonne figure et occulter le fond d'une réforme d'une rare injustice. (**départ en retraite à 64 ans, accélération de l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans**).

Les mobilisations qui ont eu lieu partout en France ces dernières semaines ont été massivement suivies par les travailleur-euses, les chômeur-euses, les retraité-es, les étudiant-es, les lycéen-nes, etc. Elles montrent un rejet massif de cette réforme.

Le secteur de l'informatique, également touché, s'est mobilisé avec des taux historiques. **Solidaires Informatique appelle les travailleurs-euses de l'informatique, des bureaux d'études et du jeu vidéo à faire grève le 7 Mars et rejoindre les mouvements sociaux.**

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE 8 MARS POUR LES DROITS DES FEMMES

Le secteur du numérique est **sexiste dans son organisation** : rien n'est fait pour que les femmes restent dans les écoles, ni dans les recrutements, dans les entreprises, les open-spaces, etc. Elles subissent une **oppression généralisée** (réflexions sexistes, harcèlements, agressions) avec souvent la complicité passive des collègues "neutres" et du patronat, qui quand il ne l'organise pas lui-même, participe à invisibiliser le problème. Avec la casse des retraites, **le gouvernement renforce la précarisation des femmes**. Il favorise de fait la dépendance aux hommes et renforce le pouvoir patriarcal qu'ils détiennent sur la classe des femmes.

Ce 8 mars 2023 doit être un jour où les femmes se lèvent, se mettent en grève contre le pouvoir patriarcal qu'il soit tenu par les collègues ou les patrons, car elles sont fortes fières syndiquées et en colère !

Pour faire du 8 Mars 2023 une journée de mobilisation historique, Solidaires Informatique appelle à la grève le 8 Mars.

A PARTIR DU 9 MARS ON RECONDUIT

Il est clair que le gouvernement s'est refermé sur lui-même et ne comprend plus rien d'autre que le rapport de force. Il faut durcir le mouvement social, c'est pourquoi **Solidaires Informatique appelle à reconduire la grève le 9 Mars et au-delà, jusqu'au retrait de la réforme.**

APPEL A LA GREVE

contact@solidairesinformatique.org

[f](#) @solidairesinformatique

[t](#) @SolInfoNat

[@solidairesinformatique](#)

[@SolInfoNat@syndicat.solidaires.org](#)

www.solidairesinformatique.org

Contre la retraite à 64 ans EN LUTTE, EN GREVE, EN MANIF !

Solidaires Informatique appelle les salarié·e·s de la tech (informatique, conseil, bureaux d'études, jeux vidéo, etc.) à rejoindre la grève générale !

CONTRE

- Le report de l'âge de départ à 64 ans minimum
- Les 43 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein
- L'allongement de la durée du travail, qui va nous pousser à l'épuisement
- L'autoritarisme du gouvernement qui n'écoute pas l'avis des syndicats et de la population

- La retraite à 60 ans, à taux plein dès 37,5 annuités de cotisations
 - Une pension fixée à 75 % des 10 meilleures années
 - Une égalité réelle entre les hommes et les femmes, garantie d'un équilibre des caisses de retraite
 - Une sur-cotisation patronale de 0,8 % pour pérenniser notre système social
- La réduction du temps de travail, avec une semaine de 32h

POUR

POURQUOI SE MOBILISER ?

- Parce que notre système de retraites n'est pas en péril mortel
- Parce que personne ne veut de cette réforme
- Parce que ce gouvernement ne comprend que le rapport de force
- Parce que nous pouvons gagner et obtenir le retrait de ce projet

COMMENT SE MOBILISER ?

- Je me mets en grève
- Je viens en manifestation
- Je contacte mon syndicat

Comment se joindre à la grève ?

Tout le monde, même les personnes non syndiquées, peut rejoindre l'appel à la grève contre la réforme des retraites, et ce sans craindre de sanction de la part de son employeur. Que vous soyez salarié·e du secteur public ou du secteur privé, vous êtes couvert·e !

L'appel à la grève couvre tous les secteurs et Solidaires Informatique a également publié le sien ! Pour rejoindre la grève, il n'est pas obligatoire de prévenir en avance son employeur. La forme est libre et il n'y a pas de délai de prévenance, à l'exception des secteurs soumis à préavis.

Exemple de mail

Que vous pouvez transmettre à votre employeur si vous désirez prévenir.

Bonjour,

Je vous informe que je serais en grève contre la réforme des retraites le 7 Mars et les jours suivants.

Cordialement.

Solidaires
Informatique
Union Syndicale Solidaires

contact@solidairesinformatique.org



@solidairesinformatique

@SolInfoNat

@solidairesinformatique

@SolInfoNat@syndicat.solidaires.org

SOLIDAIRES INFORMATIQUE

est heureux de vous annoncer qu'il a été certifié Top Syndicat 2023 :-)

"Cette distinction récompense le travail de nos équipes, l'écoute obtenue auprès des salariés mais aussi son intégrité dans les valeurs de Solidarité, d'Unité et de Démocratie que le syndicat Solidaires Informatique défend chaque jour pour l'intérêt des salariés" indique un des membres Solidaires Informatique de la section SUD INETUM.



Bien sûr, nous ne vous dévoilerons pas le processus obscur qui entoure cette récompense. L'opacité de ces instituts est une règle fondamentale, gage de leur indépendance. Nous ne dévoilerons donc pas qui a participé, quels étaient les critères, ... peut être bien d'ailleurs que ceci n'est qu'une blague pour faire écho à la récente pseudo-certification Top Employer dont se prévaut sans retenue Inetum depuis un mois.

Inetum se vante donc de se retrouver au niveau d'Amazon France qui a aussi reçu cette certification alors que l'entreprise a été condamnée à de multiples reprises pour la mise en danger de ses salariés et le non-respect de la convention collective du commerce.

https://www.challenges.fr/economie/social/ce-que-cache-la-certification-d-amazon-france-comme-top-employer_697758

<https://www.amisdelaterre.org/communiqu%C3%A9-presse/coronavirus-les-amis-de-la-terre-interviennent-dans-la-plainte-de-solidaires-contre-amazon/>

Même si ceci n'est donc que parodique, la section SUD

INETUM de Solidaires Informatique est le premier syndicat de l'UES INETUM. Elle accompagne et conseille les salariés chaque jour. Présente dans l'ensemble des établissements Inetum, elle défend l'intérêt des salariés et mène les actions collectives nécessaires pour porter ses revendications de justice et de transformation sociale.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous, à suivre notre actualité sur les réseaux sociaux, à vous engager à nos côtés.



Solidaires Info, élu syndicat le plus piquant de l'année !

Île de France : Venez rencontrer vos élus Solidaires Informatique à l'occasion d'un petit-déjeuner.

Vos représentants Solidaires Informatique IDF, seront heureux de vous accueillir autour d'un petit déjeuner café-croissant dans leur nouveau bureau Solidaires Informatique situé au rez-de-chaussée du nouveau site « Stories » afin d'échanger avec vous, de discuter, et répondre à vos questions diverses.

Venez nombreux.les le lundi 13 mars entre 8H et 10H.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les élus Solidaires Informatique d'Île-De-France (Contacts en dernière page de ce tract).



La direction d'inetum - une fois de plus devant la justice prud'homale



Ce 8 février dernier, 5 salariés du groupe ont contesté leur licenciement devant le Conseil de Prud'hommes de Bobigny.

Le Syndicat est intervenu volontairement pour dénoncer la politique de réduction des effectifs, constaté depuis plusieurs années, et faire reconnaître le plan social déguisé mis en œuvre par la direction.

Inetum n'a pas jugé bon de produire la seule pièce qui

aurait permis de justifier le nombre de licenciements intervenus sur une période de trente jours rendant obligatoire la mise en place d'un PSE s'ils sont motivés par un souhait de restructuration.

Et pourtant, la composition du Conseil a demandé à plusieurs reprises la raison pour laquelle le registre n'ait pas été produit pour la cause.

Mais pourquoi ces salariés auraient-ils été licenciés si ce n'est dans le but de restructurer l'entreprise :

- Des insuffisances professionnelles miraculeusement apparues pour des salariés performant jusque là...
- Des refus de missions lorsque le salarié demande des précisions sur le contenu de sa mission.
- Un comportement prétendument inapproprié sans pour autant savoir quand, avec qui ou ce qui à été dit...

Autant de motif fallacieux qui, espérons-le, ne trompera pas la justice.

Le résultat de l'audience vous sera communiqué dans



**salaires chez INETUM :
Signez la
PETITION en ligne
Déjà près de 1000
signatures !
Prochain objectif :
1500 signatures !**

<https://www.change.org/p/salaires-inetum-defendons-notre-pouvoir-d-achat>

RUPTURE DE PÉRIODE D'ESSAI... L'EMPLOYEUR N'A PAS TOUS LES DROITS

Bien souvent, il est ancré dans l'esprit que durant la période d'essai chaque partie, salarié et employeur, peut rompre le contrat de travail sans justification.

Une idée reçue dont Inetum use et abuse depuis longtemps, n'hésitant pas à se débarrasser de nouvelles recrues jugées encombrantes, le plus souvent lorsque managers et commerciaux n'arrivent finalement pas à trouver de mission permettant de juger objectivement des compétences des salariés.

En effet la liberté de rupture du contrat de travail offerte par la période d'essai n'est pas sans limite et doit s'exercer dans le respect de sa finalité, c'est-à-dire apprécier la valeur professionnelle du salarié. Ainsi la rupture de la période d'essai ne peut se justifier que par l'inadéquation des capacités du salarié avec le poste pour lequel il a été embauché.

Cela exclut donc les motifs de rupture tel que :

- Une période d'intercontrat puisqu'il n'est alors pas possible de tester les compétences et capacités du salarié
- Le positionnement sur une mission qui ne relève pas des compétences ou du niveau pour lequel le salarié a été embauché
- Une faute professionnelle comme un refus de mission ou une faute comportementale qui doit alors suivre la procédure disciplinaire pour éventuellement déboucher sur un licenciement pour faute.

Nous avons à plusieurs reprises, notamment durant les périodes de confinement, dénoncé les pratiques abusives d'Inetum en la matière.

DES PRATIQUES QUI PERDURENT

Au mois de février, nous avons été à nouveau sollicités par deux salariés qui se retrouvent presque du jour au lendemain sans emploi parce que leurs managers n'ont pas réussi à leur trouver de mission. L'un d'entre eux a été débauché d'une autre ESN et à qui Inetum avait promis des

missions intéressantes, un suivi de carrières et une meilleure rémunération. L'autre en situation de RQTH se retrouve aujourd'hui en difficulté et sans emploi.

Solidaires Informatique fait aujourd'hui le nécessaire pour tenter de faire annuler ces décisions illégales. En cas de fin de non recevoir, Solidaires Informatique mettra en place une nouvelle procédure collective pour faire condamner Inetum pour ces pratiques injustes et inhumaines. Si vous êtes concernés par une décision similaire ou si vous connaissez un collègue qui a subi ce type d'injustice, rapprochez-vous de nous. Nous pouvons vous accompagner pour faire valoir vos droits et mettre un terme à ces pratiques

Contactez-nous : contact@sudgfi.fr



Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe Inetum, les RS des CSE, des élu.es pour vous défendre.

Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05	Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Vincent BRACCHETTI (DSC adj. France)	06 70 49 84 93	Franck AUGER (DS Ouest)	06 99 91 88 33
Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87	Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92	Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Norbert FAISANT (DS IDF)	06 12 27 04 05	Yasmina DJERRAR (DS Progiciels)	06 67 22 12 06
François PELTIER (RS IDF)	06 62 49 26 81	Paul BARRY (DS Progiciels)	07 72 07 09 83
Murielle TORRES RIVAS (DS IDF)	06 83 63 28 20	Bogdan LASCULESCU (DS Progiciels)	06 51 09 87 25
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20	Yann KERBIRIOU (DS Rhône-Alpes)	07 68 26 71 97
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97	Patrick POUS (DS Rhône-Alpes)	06 95 87 88 31
Steven LOPES (RS Nord)	06 29 86 56 81	Jean-Philippe CALVEL (RS Sud-Ouest)	06 83 44 63 12
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 39 30 46	Geneviève DELJOUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98